LIGUE DE NORMANDIE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE RELEVÉ DE DÉCISIONS - COMITÉ DIRECTEUR et Réunion de Bureau

03/10/2018

État de présence

ÉLUS		Qualité	Présence
Alain	Déguet	Membre Codir	Excusé
Monique	Zuba	Membre Codir	Présente 20h00
Isabelle	Сосо	Trésorière	Présente 19h00
François	Lemarié	Secrétaire	Présent 19h00
Ghislaine	Potel	Membre Codir	Présente 19h00
Olivier	Mammeri	Président	Présent 19h00
Pascal	Beaunoir	Membre Codir	Présent 19h00
Xavier	Yvonnet	Vice-Président	Excusé
Mathilde	Jergan	Membre Codir	Excusé
Samuel	Mispeleare	Membre Codir	Excusé
Hugo	Da Roit	Membre Codir	Présent 20h00
Caroline	Fournier	Membre Codir	Excusée

SEANCE	SEANCE	
DEBUT	FIN	
19h	0h15	

SALARIÉE	
Frédérique Haté	Présente 19h30
INVITES	
Pascal LeMaho Club Vertical'Cité	Présent 19h00

Date: Mercredi 03 Octobre 2018

- A partir de 19h pour les membres du bureau
- A partir de 20h pour les membres du Codir

Lieu: Maison des associations – 8 Rue Jacques Philippe Bréant – 27300 BERNAY

Olivier ouvre la réunion remerciant le Club Vertical'Cité de nous accueillir dans ses locaux.

Il présente ensuite l'ordre du jour et stipule que les convocations précisaient que la réunion du bureau débutera à 19h00 et que la réunion du Codir commencera à 20h00.

Mais ces deux ordres du jour étant étroitement liés, il est autorisé aux membres du Codir, présents sur les lieux pendant la réunion du bureau, d'y être invités en tant que scrutateurs aux délibérations des membres du bureau.

Il sera rédigé un seul compte-rendu.

Ordre du jour

1 - Ordre du jour de la réunion du BUREAU

- Discussion ouverte sur le séminaire du samedi 22 septembre Rencontre avec la Fédé
- Point salariat
- Point sur la Convention d'objectif, du Cnds et rappel de nos devoirs
- Point formation : lieux, dates et tarifs
- Point haut niveau : formule, budget, acteurs

2 - Ordre du jour de la réunion du CODIR

- Compte rendu des réunions de bureaux de juillet, du séminaire du 22 septembre et du jour (Intervenant : François et Olivier)
- Point trésorerie (Intervenant : Isabelle)
- Points CNDS et actions correspondantes (Intervenant : Frédérique)
- Débat sur le "Haut Niveau" et exposé du projet (Intervenant : Pascal)
- Vote des actions/décisions

Discussion ouverte sur le séminaire du 22 septembre – Rencontre avec la Fédé

Prise de note : François Lemarié

Rappel du Contexte:

Cette rencontre a eu lieu le 22 septembre 2018.

Pierre You (Président FFME), Luc Chabrol (Secrétaire Général), Sylvie Viens (Responsable Réseaux Animation) et Alexia BECHU (Développement des Ligues) de la FFME ont fait le déplacement sur Rouen pour :

- Echanger avec les acteurs régionaux de l'escalade et des clubs
- Appuyer les nouveaux élus de la Ligue dans leurs implications dans les actions de la Ligue.
- Présenter avec eux le nouveau fonctionnement de la Ligue et ses financements.

Point salariat

19h30 > 20h00

Projet pour l'embauche d'un agent de Développement

François fait remarquer que le territoire étendu de la Région complique la mise en place d'un seul agent de développement. En effet, les déplacements sur sites seraient non seulement chronophages pour le salarié mais auraient un coût significatif pour la Ligue. Il rappelle que Sylvain Rauch avait fait demande d'une voiture de fonction afin de réduire ces notes de frais d'indemnités kilométriques.

Il propose que dans l'éventuel recrutement, 2 postes à mi-temps permettraient de réduire les déplacements.

Olivier rappelle que le poste de Frédérique de Gestion administrative et comptabilité n'a lieu d'être que si un cadre hiérarchique lui priorise ses tâches. Que même malgré la mise en place depuis deux semaines d'un rendez-vous téléphonique le Lundi, il ne peut se substituer à l'Agent de Développement et coordinateur des différentes missions de la Ligue.

Luc Chabrol, lors de la réunion du 22 septembre dernier, ayant par ailleurs ajouté que l'ordre des embauches dans une Ligue était tout d'abord un agent de développement.

Olivier conclut qu'il ne peut y avoir que 2 alternatives à la professionnalisation de la Ligue :

- Soit le bureau valide un recrutement
- Soit le Bureau devra décider du licenciement de la salariée en place.

Isabelle estime que la Ligue n'a pas les moyens de financer un emploi supplémentaire, et que des dossiers d'aide à l'embauche de type CNDS et PST (de la Fédé) devront être déposés.

Et s'inquiète sur les risques financiers encourus par la Ligue pour le versement, non seulement du salaire mais aussi des frais de déplacement.

Elle demande à Frédérique si Olivier et elle ont déjà évoqué ce sujet du Licenciement.

Frédérique dit en avoir pris connaissance, en une phrase, lors du rdv téléphonique de la semaine avec Olivier.

Celle-ci précise que son poste a pu être créé avec un contrat aidé « Emploi-Tremplin » , contrat sous condition de candidats inscrits à Pole Emploi. Et que sa qualification de groupe3 ne correspond pas à son cursus professionnel mais permettait de rentrer dans le champ des conditions de l'aide.

Olivier se permet de contextualiser la façon dont son club Spid'Eure a « pris le risque » d'embaucher son premier salarié de groupe 6 et ce même que la finance du club au jour de l'embauche était proche du 0€.

Il argumente que l'emploi d'un agent de développement s'occupera à rentabiliser les stages, et toutes les actions de prestations avec les autres clubs et de dynamiser son job.

Afin de pallier au manque de BE d'escalade, la fiche de poste pourrait être d'abord sur un profil de Master, sans spécialisation de l'escalade.

Pascal met en garde que, recruter quelqu'un de l'extérieur au monde de l'escalade, prive la Ligue de la manne financière que ce dernier pourrait faire en prestations. Et pourtant ce recrutement n'est que le premier. Devront rapidement s'ensuivre l'embauche d'un technicien de l'escalade.

Olivier présente au bureau, une demande de poste arrivée en mai 2018 sur la boite mail de la Ligue (Cv + lettre de motivation).

Il reprend l'idée de François pour les 2 postes à mi-temps.

François évoque les clubs qui ont constitués un GIE (Groupement d'Employeurs) et des salariés, déjà en place dans des structures Normandes, avec des contrats à temps partiels. La possibilité pour ces salariés d'augmenter leur quantité d'heures hebdomadaires en œuvrant pour la Ligue.

Olivier, pour conclure, propose au bureau de mettre au vote en fin de réunion, l'idée de ses 2 alternatives :

	Mise à l'étude	Mise à
	du projet de	l'étude
	recrutement	décider du
		licenciement
		de la salariée
		en place
Olivier Mammeri	POUR	POUR
Xavier Yvonnet (Excusé)	POUR	POUR
Isabelle Coco	POUR	POUR
François Lemarié	POUR	POUR
Ghislaine Potel	POUR	POUR

Olivier propose de prendre RDV afin de continuer cette discussion lors d'une réunion de bureau par Visio-conférence le mercredi 17octobre à 20h00.

Point sur la Convention d'Objectif, du Cnds et rappel de nos devoirs

<u>Convention d'Objection – Région Normandie</u> :

Il est rappelé que la Ligue a déposé en février 2018, son dossier de Convention Objectif. Isabelle Coco et Monique Zuba en ont été dépositaires. Cette dernière précise qu'elle ne présentera pas le dossier en janvier prochain

La Région Normande vient d'accorder une subvention de 18 000 € et 2 530 € sur un total de 37 030€ :

Fonctionnement: 34 500€

Développement : 5 500€

Stage : 4 500€Formation : 17 500€

○ Regroupement Haut-Niveau: 7 000€

- Investissement : 2 530€ (Chrono de Vitesse).

CNDS 2018:

Les objectifs régionaux sont :

- Soutenir la professionnalisation du mouvement sportif

- Corriger et réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive (publics éloignés du sport / territoires prioritaires urbains ou ruraux)
- Promouvoir le « sport santé » sous ses différentes formes
- Renforcer la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport

3 types d'actions ne sont plus financés à compter de 2018 :

- l'accès au sport de haut niveau
- l'accompagnement local des grands évènements sportifs internationaux
- la formation

7 dossiers ont été déposés (collaboration entre Frédérique et Jérémy Reydon).

Ont été retenu :

- L'Escalade en site naturel avec une enveloppe de 6 000€
- Développement des SAE avec une enveloppe de 2 200€

>>>Il convient donc lors d'une prochaine réunion d'en fixer les modalités d'applications, d'établir le calendrier de mise en œuvre et de contacter les intervenants.

Point formation :lieux, dates et tarifs

20H00 > 21H30

Intervention de François Lemarié et Isabelle Coco

Plusieurs modifications sont à apporter sur la 1^{ère} mise en place du calendrier des formations (PV Codir du 13/06).

Celles-ci, affichées sur la boutique intranet de la Fédé, doivent être remise à jour et les stagiaires, déjà inscrits, informés des modifications.

Le coût de certaines formations, notamment celle d'Ouvreur de Club paraît anormalement élevé et est un frein financier pour les clubs.

Frédérique précise que les tarifs appliqués ont été « travaillés » au fil du temps avec les autres Ex-Comité régionaux.

Il ressortait qu'un stage de 5 jours en formule autonomie était proposé au tarif de 270€ par toutes les Régions et 350€ en formule complète.

Ce tarif lissé sur le territoire national et proposé aux Licenciés n'offre donc pas la même marge bénéficiaire selon les Région (Différence dans le montant des subventions, prix plancher désiré...).

FORMATION	Date	Lieu	Devis à recevoir	Tarif Licenciés région	Tarif Licenciés hors Région
2019*01 Class'Cimes	20+21/10/18	???	???	Gratuit	
6885 Ouvreur de Club	06+07/10/2018 Reporté 02+03/02/2019	Avranches et Sartilly	Adrien Bourget	120 € 60€	140€
6898 Ouvreur de Compét N1	06 au 10/05/2019	Pont-Audemer	A demander à François Léonardon	270€	370€
6889 Entraîneur Niv1	10+11 et 17+18/11 20/10/2018	Rouen ?	-CT17 BE Daniel Gratteau -Jonathan Rémoussin	270 €	370 €
6887 Juge de Diff #1	09/03/2019	Verson	Ghislaine Potel	Offert	25 €
6891 Juge de Diff #2	20/02/2019 27/04/2019	Dans le 27 ou 76	Xavier yvonnet ???	Offert	25€
6884 Juge de Bloc #1	07/10/2018 11/11/2018 02/03/2019	Avranches	Ghislaine Potel Xavier Yvonnet	Offert	25€
6893 Juge de Bloc #2	13/01/2019	Dans le 27 ou 76	???	Offert	25€
6886 Gestionnaire EPI #1	07/10/2018	Poses	Adrien Bourget	60 €	70€
6894 Gestionnaire EPI #2	02/03/2019	Verson	Adrien Bourget	60 €	70 €
6888 ISAE #1	10+11+ 24+25/11	Montmartin sur Mer	Adrien Bourget	270€	370€
6937 ISAE #2	09 au 13/02/2019	Bernay	Jonathan Rémoussin	270 €/ <mark>370€</mark>	370 €/470€
6896 ISAE #3	06 au 10/04/2019	Pont- Audemer>>>Poses	Jonathan Rémoussin	350€	450€
6895 Format ^o Continue			François		
Init	09/03/2019	Flers	Lemarié	60 €	70 €
6899 Initiateur #1	15+16 et 29+30/06	Montmartin sur Mer	Seb Gotiniaux ???	270 €/ <mark>370€</mark>	370 €/ <mark>470€</mark>
6900 Initiateur #2	25 au 29/08/2019	Clécy >>>Val-St- Martin	Jonathan Rémoussin	350€	450 €
6897 Moniteur Grands espaces	13 au 17/04/2019	Orpierre	-Jérémy Reydon-Séb Gottiniaux - Adrien Bourget	550€	650€

2 sessions de passeport :

- Vert le 26/05/2018 à Clécy (14)
- Bleu le 16/06/2018 à Poses (27)

Au prix Licencié Région de 25€ et de Licencié Hors Région 40€

François ne souhaite plus encadrer les formations de type Initiateur d'escalade en tant que bénévole d'autant plus qu'il a une carte professionnelle mais les statuts de la Ligue interdisent les professionnels de l'escalade à cumuler prestation et siège au sein du bureau. Il maintient sa volonté de perdurer dans ses fonctions de dirigeant à la Ligue.

Point haut niveau: formule, budget, acteurs

Intervention de Pascal Beaunoir

Le module Haut-niveau peut se présenter en 6 points :

- 1. le Haut-niveau ne doit pas se limiter à sélectionner 20 « gamins » comme il a été fait la saison passée.
 - En effet, à chaque stage d'une journée, le nombre de participants diminuait au fil de la saison. Seuls quelques enfants ont participé à l'intégralité des concentrations.
 - La sélection doit inclure les 3-5 premiers de chaque catégorie ayant fait des podiums sur la saison 2017/2018.
- 2. La sélection doit inclure les propositions des clubs. Une liste non exhaustive d'enfants retenus sur les critères comme la technique, la potentialité à évoluer, l'esprit compétitif...

 Une journée détection doit être organisée (voir calendrier voter par le bureau ci-dessous)
- 3. Par le constat que les enfants ont besoin d'émulation et d'appartenir à un groupe (porter un teeshirt du club...), besoin d'émulation... il est préférable que leur entraineur soit « reconnu » sur le circuit des compétitions nationales.
- 4. Le module Haut-niveau doit élever le niveau moyen des grimpeurs normands. La récente modification des conditions d'accès aux coupes nationales réduits d'autant la possibilité d'y voir représenter un licencié Normand.
- 5. Les entraineurs doivent avoir en charge d'organiser les déplacements et l'accompagnement sur les coupes de France. Sur le circuit de compétition de l'année passée, seul 3 enfants sur les 20 y ont participés.
- 6. Il convient d'organiser un maximum de stage au sein des clubs, clubs qui doivent être impliqués fortement dans ce processus. Il faut inviter les initiateurs des clubs à participer au journée de stage. Pour les organisations des stages, les parents devront être également sollicités à s'engager dans la démarche.
 - Jérémy Reydon, invité à présenter sa vision du Haut-niveau, lors du Codir de juin dernier, avait prévu d'organiser un stage sur 2 jours découpé en : une journée commune (sélectif + enfants or sélectif) et une journée exclusif au sélectif. Ce regroupement combiné permettant à tout enfant de trouver une émulation.

Les moyens:

Quelques pistes de réflexions, le cadrage étant du ressort des entraineurs. Retour sur le sélectif 2017/2018 :

1ère option:

- Le sélectif avait limité l'entrée des regroupements à 20 participants (sur +60 à la journée détection)
- Utilisation de 2 salle : Salle d'Hérouville qui ne présente aucun intérêt du point de vu performance

- Salle privée Isatix qui a occasionnée des frais de location

Avantage: Toute l'équipe était ensemble

Inconvénients : Eloignement kilométriques des lieux de rendez-vous qui étaient centrés sur la région de Caen / Location tarifée / Les initiateurs des clubs ne pouvaient bénéficier de ces journée formatrice

2èmeoption:

- Lieux de rendez-vous épars sur la région pour les journée en Région Est et Ouest (Haute et Basse)
- Lieux commun pour les regroupements de l'équipe
- 2 coachs référents
- Encadrement : 1 professionnel + 1 bénévole Isae et/ou parent

Mise en œuvre:

Olivier à contacter par mail :

- Paul Maillard (CQP)
- Anthony Grognet (membre de l'équipe réserve vitesse)
- Sabine Vandewostyne (occasion de valider ses 50h de stage Entraineur niveau 1) Et en prévision de créer une équipe 100% féminine
- Tom Durel (porteur du projet de DE) -Entraineur du sélectif 2017/2018
- Antoine Hostingue Entraineur du sélectif 2017/2018
- Antoine Domenech (sur proposition d'Isabelle)

Calendrier proposé collégialement par le Codir :

A prioriser les 1erweek-end des vacances scolaire

Regroupement thème	DATE	
Détection	03 + 04 novembre(Toussaint)	
Bloc	05 + 06 janvier 2019 (Noël)	
Vitesse + bloc	23 + 24 février 2019	Avant les échéances des compétitions
Difficulté	18 +19 mai 2019	
Couennes 1 ou 2 jour	15 + 16 juin 2019	

Le cahier des charges devra stipuler que seules les salles locales, dont la mise à disposition est gracieuse, doivent être privilégiées.

Qu'un regroupement à l'extérieur permettra d'animer la cohésion de groupe.

Que les coachs sollicités devront transmettre leur budget ainsi que leur calendrier.

Pascal propose que la détection s'effectue sur 2 sites différents mais sur la même date. Il est retenu :

Détection	
Samedi 03 novembre 2018	Pont-Audemer (27)
Dimanche 04 novembre 2018	Verson (14)

Les 5 premiers des catégories poussins benjamins sont sélectionnés d'office mais leur présence à la journée de détection est fortement conseillée.

Les 3 premiers des catégories minimes cadets juniors sont sélectionnés d'office mais leur présence à la journée de détection est fortement conseillée.

Les petites catégories donneront lieu à un coaching le 18 et 19 mai 2019.

<u>Discussion sur les sélectionnables</u>:

Olivier prend note du cahier des charges de la Fédé avec les 2 groupes de Haut-niveau par tranche d'âge (4-13 ans) et (13-19 ans).

Il préconise de sélectionner des poussins et les plus jeunes, les grands étant déjà formés et s'arrêtant bien souvent pour suivre leur études.

Il évoque une « équipe féminine » auquel l'ensemble des membres présents ne semblent pas vouloir mettre en place.

2 référents coordinateurs (Ex. Tom et Sabine), une présence d'un membre du club pour l'encadrement.

Pascal note que l'année passée Tom Durel a fait un remarquable travail de suivi des progrès des sélectionnés. La structure s'appuie sur les compétences d'un ou plusieurs entraineurs qualifiés pour conduire les actions (DE escalade).

Il émet le souhait de mettre une cotation minimum sur chaque catégorie. Les membres s'y opposent.

<u>Le Budget</u> :

Le prix de vente par jour est fixé à **15€** (25€ demandé la saison passée)

Le prix de prestation d'un technicien CQP est fixé à 150 € la journée

Le prix de prestation d'un référent est fixé à 250 € la journée

A la consultation des devis reçus, il sera étudié le prix des frais accessoires (panier repas, indemnités kilométriques...)

ANALYSE SYNTHETIQUE

Regroupement Haut-Niveau

Poste	Montant
1 encadrants professionnel par jour de formation :	
- journée d'encadrement facturée à 200€/encadrant	250€
- majoration de 25% pour temps de préparation	
Préparation du Référent :	0€
-journée de coordination de 250€ / saison / 5 jours	
Réservation du local	0€
Sous/Total	250 €
Frais de déplacement des encadrants	0€
Coût 1 journée	250€
Nombre de journées du regroupement (1 Jour x 5 dates)	10 jours
Coût Total des journées de regroupement	2 500 €
Coût du Stage Haut-Niveau Eté (Intendance à charge des Parents)	0€
Coût TOTAL du regroupement Haut-Niveau	2 500 €
FINANCEMENT	
 Participation des stagiaires (15€ x 4 stages x 20 Effectifs) 	1 200 €
- Convention d'Objectif 2018	4 000 €
Coût TOTAL du Financement	5 200 €
RESTE A CHARGE DE LA LIGUE (Cotisation des Licenciés)	A Finaliser

Frédérique précise qu'il y a la Convention d'Objectif sur cette action d'un montant prévisionnelle de 4 000€, montant qui était celui attribué en 2017/2018 pour une dépense totale de 14 000€. Soit 29%. Pour 2018/2019, il peut être réactualisé à cette hauteur de cette même proportionnalité.

Point trésorerie

Cf le « Rapport financier du trésorier »

Documents portés à la connaissance des membres du bureau : (Frédérique le 01 et 03 octobre 2018)

- Rapport du trésorier au 30/09/2018
- Convention bénévole F.Lemarié Formation Continue N°6403
- Convention bénévole F.Lemarié Initiateur escalade N°6411
- Prévisionnel 2018/2019
- Fiche de poste agent compétition
- Fiche de poste agent de développement et d'encadrement
- Compte rendu de la réunion de bureau du 02 juillet 2018
- Duer (Document obligatoire évaluation des risques)
- Programme d'accession au haut-niveau (support FFME)
- Objectif 2024-2028 (support FFME)

Questions diverses.

- 1- Il est rappelé par Olivier que les CT ont l'obligation d'organiser un départemental pour les poussins benjamins sous la forme d'un Combiné (Les 3 disciplines sur la même journée)
- 2- Le club Résine & Silex, représenté par sa Présidente Sabine Steenstrup, souhaite obtenir un dédommagement pécunier à hauteur de 50% pour l'annulation tardive, à l'initiative de la Ligue (insuffisance de participants), d'une prestation (Entraineur Niv1 du 07 au 11/04/2018) qui était prévue dans la convention annuelle de 2017/2018. Le montant de la prestation annulée est de 1 050€.
 - Après discussion et remise en cause de la convention et du bienfondé de ce versement ; Le Codir vote de limiter l'indemnisation à 1/3 du montant soit 350€. **VOTE : 6 pour 1 contre**
- 3- Suite au point évoqué sur la Convention d'objectif 2019, Monique Zuba précise qu'elle ne pourra pas instruire ce dossier. Charge à Frédérique d'en transcrire le contenu sur le site web dédié, d'en assurer le transfert et de prendre contact auprès des responsables à la région.
- 4- Il est demandé à ce qu'une formation « virtuel » d'ouvreur de club soit ouverte sur cette saison, et ce, afin de faire valider des diplômes d'Ouvreur de Club, formation initiée en début d'année par Adrien Bourget avec 8 Licenciés de son club. Le Codir ne s'y oppose pas.
- 5- Vote sur le maintien du poste de Frédérique et prévision d'une future embauche. Olivier précise qu'une embauche comporte une période d'essai, période à laquelle la Ligue a la possibilité de se désengager.

- 6- Frédérique a reçu le colis du Chronomètre, d'une valeur de 5 000€, via Deepron ce mercredi 03 octobre et le remet à Olivier.
 - François rappelle qu'il avait été éventuellement prévu de mettre à la location le chrono. Le Codir vote que le chrono ne sera pas loué. Le bénéfice rapporté étant minime par rapport au risque de panne et de détérioration ainsi que la complexité à gérer les envois postaux.
- 7- Olivier fixe la prochaine réunion de bureau au mercredi 17 octobre à 20h00 par visioconférence avec pour ordre du jour principal : Les salariés nouvelle embauche ou licenciement

La séance est close à 0h15.

Olivier MAMMERI Président

François LEMARIÉ Secrétaire